

**« QTeam vous aide à faire le plein »**

**Action carte carburant TotalEnergies Happy Fuel sur les pneus poids lourd de marque Apollo, Michelin et Recamic à partir de 22.5 pouces et plus dans les Centres de service QTeam participants, hors Centres Vandekerckove**

**Article 1 – Conditions de l'action – Champ d'application**

- Les présentes conditions générales (les « **Conditions de l'action** ») s'appliquent à l'« Action QTeam vous aide à faire le plein en vous octroyant une carte carburant TotalEnergies Happy Fuel sur les pneus poids lourd de marque Apollo, Michelin et Recamic à partir de 22.5 pouces et plus dans les Centres de service QTeam participants » (l'« **Action** ») qui est organisée par VPLAM Holding SA, numéro d'entreprise 0452.263.488 et ayant son Siège à Oostjachtpark 7, 9100 Sint-Niklaas (ci-après désigné comme l'« **Organisateur**» ou « QTeam »).
- L'Action a lieu du **01-04-2023 au 30-04-2023 à 23h59** (heure d'Europe centrale) (la « **Période** »).
- Les présentes Conditions de l'action s'appliquent uniquement en Belgique (le « **Territoire** »), où le présent document est proposé par l'Organisateur, à l'exclusion de toute autre condition, pour autant que ce soit autorisé par la loi et la réglementation applicables.
- En participant à cette Action, le Client (défini plus loin) est supposé avoir pris connaissance de l'applicabilité des présentes Conditions de l'action et de les accepter.
- Les présentes Conditions de l'action peuvent également être consultées sur le site Internet [www.qteam.be](http://www.qteam.be), tout comme la Politique de confidentialité et la Politique relative aux cookies.

**Article 2 – L'Action**

- L'Action consiste à l'octroi d'une carte carburant TotalEnergies Happy Fuel à l'achat de minimum 2 (deux) pneus de la gamme Apollo, Michelin ou Recamic poids lourd dans un Centre de service QTeam, hors Centres Vandekerckove, avec un maximum de cinquante pneus (50) par Client, en 22.5 pouces ou plus (ci-après désignés les « **Pneus** ») entre le **01-04-2023 et le 30-04-2023(inclus)**.
- Le montant maximal qui sera octroyé au Client par pneu dépend de la marque ainsi que du nombre de pneus achetés :
  - 22.5" et + de marque Apollo 5 €/pneu avec un maximum de 50 pneus par Client
  - 22.5" et + de marque Michelin 15 €/pneu avec un maximum de 50 pneus par Client
  - 22.5" et + de marque Recamic 5 €/pneu avec un maximum de 50 pneus par Client

Le Client aura la possibilité d'obtenir cinq (5) euros supplémentaires/pneu en répondant aux questions extra qui lui seront posées sur [qteam.be](http://qteam.be)

- Cette Action est limitée à : 50 pneus, pour tous les clients utilisateurs. Cette Action ne peut pas être combinée ni cumulée avec d'autres actions en cours en lien avec des pneus poids lourd Apollo, Michelin et Recamic ni avec des contrats Apollo ou Michelin. Les participations non-conformes entraîneront un refus irrémédiable de la demande d'octroi de carte carburant.

**Article 3 – Personnes éligibles à l'Action**

☑ Cette Action est ouverte aux **clients utilisateurs (ci-après dénommé le « Client/Participant**

»).

#### **Article 4 – Participation à l'Action**

- Pour pouvoir participer, le Client doit avoir accès à un ordinateur, smartphone ou autre appareil avec une connexion Internet. Aucun frais de participation n'est facturé au Client par l'Organisateur. L'Organisateur ne paie au Client aucun dédommagement pour l'accès à Internet ou la communication.
- Pour participer valablement à l'Action et pouvoir réclamer une carte carburant TotalEnergies Happy Fuel, le Client doit entreprendre les démarches suivantes au cours de la Période :

##### **A. Achetez des pneus**

- Achetez, entre le 01-04-2023 et le 30-04-2023 au plus tard minimum deux pneus de la gamme Apollo, Michelin ou Recamic poids lourd, de 22.5 pouces ou plus auprès d'un Centre de Service QTeam, hors Centres Vandekerckove
- Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout Participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

##### **B. Enregistrez-vous**

- Rendez-vous au plus tard le 31-05-2023 (minuit) sur le site Internet <https://www.qteam.be/fr/trucker-campaign-2023-fr/>;
- Complétez toutes les données demandées (nom de la société, numéro de TVA, adresse postale, adresse e-mail, numéro de facture;

##### **C. Recevez votre carte carburant**

- Vous recevez une carte carburant TotalEnergies Happy Fuel à l'adresse renseignée, après un délai maximum de 8 semaines, à condition que votre participation soit conforme aux présentes Conditions.
- Toute inscription incomplète, incorrecte, illisible, non enregistrée via le site Internet <https://www.qteam.be/fr/trucker-campaign-2023-fr/> ou reçue après le 31-05-2023 sera exclue de la participation.
- Seules les inscriptions enregistrées en ligne entrent en compte pour la participation. L'Organisateur se réserve le droit, pour chaque demande de participation à l'Action, de la refuser si elle a été reçue par la poste ou si elle suscite des soupçons de fraude et/ou de falsification de la facture pour l'achat des pneus ou si d'autres irrégularités sont constatées en rapport avec la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute autre personne mandatée par lui pour ce faire, se réserve le droit d'exiger l'exemplaire original de la facture. Si la fraude est prouvée, l'Organisateur est en droit de refuser la demande de carte carburant au Client.
- Enfin, il faut noter que l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour tout problème lié à Internet ni de tout dommage matériel ou immatériel causé aux internautes, aux équipements informatiques, aux téléphones et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de l'Action.

- Toute demande illisible, incomplète, inexacte ou visiblement frauduleuse, envoyée après l'expiration de la Période ou ne remplissant pas les conditions ci-dessus sera considérée comme non conforme et ne donnera pas droit au remboursement.
- Moyen et délai de l'envoi de la carte carburant : si la demande est conforme, le Client reçoit la ou les cartes carburant à recevoir par le biais d'un envoi postal ou par son Account Manager QTeam, 6 à 8 semaines maximum après la réception de toutes les données nécessaires. Toute autre forme d'envoi est exclue.
- Questions / réclamations : toute réclamation doit être introduite auprès de QTeam au plus tard le 31-07-2023 à minuit (heure locale de Bruxelles) courrier postal à l'adresse suivante - Oostjachtpark 7, 9100 Sint-Niklaas. Après cette date, cette action de promotion sera définitivement terminée.

### **Article 5 – Limite de responsabilité**

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'action. Néanmoins, si une défaillancetechnique survenait et affectait le bon déroulement de l'action dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour toutautre cas.

### **ARTICLE 6 – COMMUNICATION**

L'Organisateur n'entretiendra aucune correspondance et/ou communication téléphonique concernant cette Action, ni pendant ni après le concours.

### **ARTICLE 7 – RÈGLEMENT**

La participation à l'Action implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales. Aucun désaccord n'est accepté.

### **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés à l'une des installations utilisées, au site internet et/ou au système de messagerie. L'Organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour l'action et la configuration hardware et software utilisée par le participant.

### **ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, de cas imprévus dans le règlement ou en cas de désaccord, l'Organisateur prendra les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette action. Ses décisions sont contraignantes et incontestables.

### **ARTICLE 10 – VIE PRIVÉE**

En tant que visiteur de la filiale QTeam, vous acceptez le règlement. Les photos prises par les employés de QTeam (ou l'une des personnes désignées) peuvent être utilisées par QTeam à des fins

de Marketing. Tous les règlements peuvent être lus sur le site internet.

L'Organisateur traite les données personnelles dans le cadre de ses activités. Par données personnelles, il faut comprendre toute information sur une personne identifiée ou identifiable.

Étant donné que l'Organisateur valorise et respecte la vie privée et la sécurité des données personnelles, celles-ci sont uniquement traitées conformément (i) au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques, en relation avec le traitement des données à caractère personnel, et sur la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46 /CE, mieux connue sous le nom de Règlement Général sur la Protection des Données (GDPR), ainsi que (ii) toutes les réglementations nationales applicables.

L'Organisateur collecte des données personnelles qui sont fournies volontairement par le participant. L'organisateur gère des données personnelles. Transmettre des données personnelles est une condition nécessaire à la participation. En l'absence de données d'identification personnelles, l'Organisateur ne peut pas identifier le participant et aucune communication n'est possible.

Les données personnelles du participant sont uniquement accessibles aux employés et collaborateurs de l'Organisateur qui dans le cadre de leur fonction doivent avoir accès à ces données personnelles. Ces employés et collaborateurs sont soumis à des règles internes strictes concernant le traitement des données personnelles. Lorsque l'Organisateur fait appel à des tiers dans le but de traiter des données personnelles, seront retenues uniquement les parties offrant des garanties suffisantes permettant de certifier que le traitement soit conforme aux exigences légales et que les droits du participant soient garantis. Pour le reste, l'Organisateur se réfère à sa politique de confidentialité, disponible sur le site internet.

L'Organisateur n'engage aucun autre sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du participant. Lorsque l'Organisateur utilise un autre sous-traitant pour effectuer des activités spécifiques de traitement de données pour le compte du Client, les autres sous-traitants sont liés par contrat ou tout autre acte juridique soumis aux mêmes obligations en matière de protection des données, en vertu du droit de l'Union ou des États membres, que celles incluses dans les présentes conditions.

L'Organisateur s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que le traitement des données à caractère personnel du participant réponde aux exigences du GDPR et à la protection des droits de la personne concernée.

L'Organisateur garantit que les personnes autorisées à traiter les données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou sont liées par une obligation légale de confidentialité appropriée.

À la fin du traitement des données, l'Organisateur est tenu, en fonction du choix du participant, d'effacer toutes les données personnelles ou de les lui rendre et de supprimer toutes copies existantes, sauf si le stockage des données à caractère personnel est soumis au droit de l'Union européenne ou des États membres.

L'Organisateur informera immédiatement le participant de toute infraction concernant les données personnelles qui sont traitées au profit du participant, et ce au plus tard dans les 24 heures.

L'Organisateur met également à disposition toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées dans le présent texte, et pour permettre et contribuer aux audits, dont des inspections, effectués par le client ou par un contrôleur délégué par le client.

#### **ARTICLE 11 – COMPÉTENCE ET LOI APPLICABLE**

Seul le droit belge s'applique aux présentes conditions générales et à la participation. En cas de litiges, seuls les tribunaux d'Anvers, section d'Anvers, sont compétents pour prendre connaissance des contestations.

-----